

Inspection de
l'Enseignement Primaire
2^{ème} circonscription
19, avenue du Maréchal
Foch
BP M2 – 98 846 Nouméa
Tél. : 25.56.30 - Fax :
23.98.19

Nouméa, le 11 mai 2021

Jean-Marc HUC
Inspecteur de l'enseignement primaire de la 2^{ème}
circonscription

A

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs
Mesdames les enseignantes, Messieurs les
enseignants
Mesdames les membres du DESED

NOTE INTERNE A L'IEP2 N°1 DU 11 MAI 2021

Objet : déploiement de l'application numérique LSU et communication école-famille.

Le site de la DENC dispose depuis peu, sur sa page d'accueil, d'un nouvel onglet exclusivement consacré au livret scolaire unique. Vous pouvez ainsi disposer, dès à présent, que vous exerciez en école maternelle ou en élémentaire, de toutes les ressources nécessaires à l'élaboration des livrets scolaires dans l'attente de l'utilisation de l'application numérique LSU.

Cette application numérique LSU sera déployée progressivement sur la circonscription, à partir de la période 4 pour les écoles élémentaires et de la rentrée scolaire 2022 pour les écoles maternelles. Ce déploiement sera précédé d'une phase expérimentale menée avec deux écoles par circonscription, afin de traiter les éventuels réajustements à opérer avant la phase de généralisation. Dans notre circonscription, ce sont les écoles Eloi Franc et Daniel Talon qui sont engagées dans cette phase expérimentale.

Durant cette période de transition nécessaire pour permettre à toutes les équipes pédagogiques de s'approprier progressivement le nouvel outil numérique, vous pouvez utiliser, si vous êtes enseignant.e en élémentaire, le modèle de bilan périodique proposé sur le site de la DENC dans le nouvel onglet. Ce modèle présente l'intérêt de se présenter sous une forme identique à celle qu'offrira l'application numérique LSU. Vous avez aussi la possibilité d'utiliser vos outils actuels dans le respect des programmes votés en janvier dernier.

Si vous êtes enseignant.e en maternelle, vous pouvez utiliser le modèle de Carnet de Suivi des Apprentissages (CSA) également disponible sur le site de la DENC. Un document de synthèse des acquis de fin de cycle 1 destiné aux échanges inter cycles 1 et 2, complétant le CSA, est également proposé. Là encore, vous pouvez faire évoluer progressivement vos outils professionnels habituels. A titre d'exemple, certaines équipes ont décidé d'introduire dès cette année le document de la DENC en petite section et de

conserver leur outil actuel, connu des familles, pour les classes de moyenne et de grande sections.

L'enjeu de cette année scolaire est de s'attacher à délivrer aux parents d'élèves trois livrets scolaires, en maternelle et en élémentaire, comme cela est prévu par la délibération de janvier dernier et ce malgré la période de confinement qui nous a privé de deux semaines de classe.

Trois livrets c'est trois occasions de communiquer avec les familles. Certes, les délais sont un peu plus contraints qu'ils ne l'auraient été s'il n'y avait pas eu la fermeture des écoles en mars derniers. Mais, le premier bilan que vous n'allez pas tarder à remettre aux parents, peut être court et concis. Point n'est besoin d'attendre, pour établir un bilan, d'avoir mené à leur terme toutes les séquences d'apprentissage que vous avez programmées pour cette deuxième période de l'année.

L'important est d'assurer dès que possible une communication officielle de l'école avec les parents. Cela est d'autant plus nécessaire que la période de confinement n'a pas manqué d'éloigner certains d'entre eux de l'univers scolaire malgré tout le soin que vous avez mis à maintenir les contacts.

L'essentiel est d'objectiver rapidement les acquis des élèves et en particulier ceux des élèves qui rencontrent des difficultés dans leur scolarité. Pour ces enfants-là, plus le dialogue avec les parents est précoce plus le projet de poursuite de scolarité qui va se construire progressivement en cours d'année, sera partagé avec la famille. Je sais que vous n'attendez pas le livret pour communiquer avec les familles sur les questions de difficulté scolaire. Mais la formalisation que nécessite la rédaction d'un livret permet de bien objectiver les faits évitant ainsi tout malentendu.

Au-delà de la nécessité d'engager dès à présent un dialogue avec les familles sur le parcours scolaire de leur enfant, il y a un autre intérêt, plus symbolique celui-là, à leur délivrer très prochainement un bilan.

Vous avez assuré durant les deux semaines de fermeture de l'école consécutives à l'instauration du confinement, une réelle continuité pédagogique. La qualité de cette continuité a été reconnue par les parents d'élèves. Elle a même été saluée au-delà même de la communauté scolaire. Il n'y a donc pas eu d'arrêt de l'enseignement. L'enseignement a été maintenu. Les enfants ne se sont pas arrêtés d'apprendre. Vous avez donc matière à faire le bilan de cette période.

Ce premier bilan que vous vous apprêtez à transmettre aux parents, loin d'être prématuré ou insuffisant en termes de contenus, mettra en valeur toute l'implication des familles et des enfants durant cette période atypique et surtout mettra en exergue tout le travail de continuité pédagogique que vous avez garanti à tous vos élèves.

JM HUC